



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du sport

Question écrite n° 31090

Texte de la question

M Jacques Blanc attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, sur les préoccupations exprimées par le CNOSF dont il se veut l'interprète, devant la diminution constatée en 1990 des ressources en provenance du loto sportif alimentant le FNDS. En effet, suite à une étude minutieuse effectuée à ce sujet par le Comité national olympique et sportif placé sous la présidence de M Nelson Paillou, il apparaît que les vingt premiers tirages de l'exercice 1990, effectués au 15 mai, ont rapporté au FNDS la somme de 121 millions 72 francs (contre 141 millions 52 francs rapportés par les vingt premiers tirages de l'exercice 1989). Si l'on tient compte qu'il est prévu huit à dix tirages de moins en 1990 qu'en 1989, les simulations effectuées font ressortir qu'il manquera, en fin d'exercice 1990, 190 millions pour atteindre les 900 millions de crédits inscrits dans la loi des finances au titre des crédits extra-budgetaires. Le CNOSF n'a pas manqué de souligner, dès le vote de la loi de finances 1990, sa satisfaction de voir les crédits augmenter. Sans doute, l'amélioration a été jugée insuffisante mais, en tout cas, les 830 millions du FNDS déjà affectés par la commission nationale pour 1990 ont autorisé de relever les contrats d'objectif des fédérations d'une manière assez sensible et surtout d'augmenter de près de 30 p 100 la part régionale destinée au fonctionnement des clubs de la base. Or, ces subventions ne seront versées que si les recettes du FNDS l'autorisent. Ce qui revient à dire que, si des solutions immédiates ne permettent pas de stopper l'hémorragie, les promesses faites aux clubs et aux fédérations (promesses concrétisées par l'annonce officielle des subventions correspondantes) ne seront pas tenues puisque la diminution des recettes l'interdira. En conséquence, il lui demande de bien vouloir, comme l'y invite le CNOSF, participer aux études indispensables et à la recherche de solutions qui s'imposent pour éviter que les espoirs nés des améliorations fermement promises ne laissent pas place à une cruelle déception et à une colère bien légitime de la part des militants du mouvement sportif qui s'estimeront trompés, voire bafoués.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est exact que l'évolution du loto sportif qui représente 60 p 100 des recettes du FNDS ne permettra d'atteindre ni les estimations de la loi de finances ni la programmation pourtant prudente des dépenses 1990 à 830 MF. Les engagements de dépenses sont donc réalisés au fur et à mesure des encaissements de recettes, dans l'ordre des priorités qui sont les suivantes : paiement de la part nationale concernant les conventions d'objectifs, paiement de la part régionale, engagement vis-à-vis du COJO à hauteur de 50 MF. En outre, il est prématuré compte tenu des négociations en cours d'annoncer les mesures qui pourraient être prises pour améliorer les ressources du FNDS.

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31090

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3109